Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/151

26.1.2026

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2026/151 DE LA COMMISSION

du 23 janvier 2026

relative à la norme harmonisée concernant les cellules de refroidissement et de congélation rapides élaborée à l'appui du règlement (UE) 2015/1095

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 9, paragraphe 2, de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil ([2]), les États membres doivent considérer qu'un produit auquel s'appliquent des normes harmonisées dont les numéros de référence ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* est conforme à toutes les exigences pertinentes de la mesure d'exécution applicable à laquelle se rapportent ces normes. L'article 4 et l'annexe II du règlement (UE) 2015/1095 de la Commission ([3]) fixent les exigences applicables aux cellules de refroidissement et de congélation rapides.

(2) Par la lettre rectificative n° 1 à la demande M/495 du 2 octobre 2013 (ci-après la «demande»), la Commission a demandé au Comité européen de normalisation (CEN), au Comité européen de normalisation électrotechnique et à l'Institut européen des normes de télécommunication d'élaborer des normes harmonisées à l'appui du règlement (UE) 2015/1095.

(3) Sur la base de la demande, le CEN a révisé la norme EN ISO 22042:2021, ce qui a abouti à l'adoption de la modification EN ISO 22042:2021/A1:2024 relative aux cellules de refroidissement et de surgélation rapides pour usage professionnel.

(4) La Commission, en collaboration avec le CEN, a évalué si la norme harmonisée EN ISO 22042:2021, telle que modifiée par la norme EN ISO 22042:2021/A1:2024, était conforme à la demande.

(5) La norme harmonisée EN ISO 22042:2021, telle que modifiée par la norme EN ISO 22042:2021/A1:2024, satisfait aux exigences qu'elle vise à couvrir et qui sont énoncées dans le règlement (UE) 2015/1095. Il convient donc de publier la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*.

(6) La conformité avec une norme harmonisée confère une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à partir de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

([1]) JO L 316 du 14.11.2012, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/1025/oj.
([2]) Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (JO L 285 du 31.10.2009, p. 10, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2009/125/oj).
([3]) Règlement (UE) 2015/1095 de la Commission du 5 mai 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux armoires frigorifiques professionnelles, aux cellules de refroidissement et de congélation rapides, aux groupes de condensation et aux refroidisseurs industriels (JO L 177 du 8.7.2015, p. 19, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2015/1095/oj).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La référence de la norme harmonisée concernant les cellules de refroidissement et de congélation rapides élaborée à l'appui du règlement (UE) 2015/1095, figurant à l'annexe de la présente décision, est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 23 janvier 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

N°	Référence de la norme
1.	EN ISO 22042:2021 Cellules de refroidissement et de surgélation rapide pour usage professionnel — Classification, exigences et conditions d'essai (ISO 22042:2021) EN ISO 22042:2021/A1:2024